

« Nous avons perdu 550 hectares en 10 ans » : le cri d'alerte des défenseurs des terres agricoles

Plusieurs associations environnementales du bassin annécien interpellent à nouveau les décideurs locaux pour tenter de freiner la consommation de terres agricoles au profit de l'urbanisation.

GRAND ANNECY

Ils veulent dire « Stop ». Stop à l'urbanisation sans limite du bassin annécien, stop à ce qu'ils appellent, pour bien que l'on comprenne l'image, « la fuite » des terres agricoles, référence directe au recul de nos glaciers alpins.

Lors d'une conférence de presse vendredi 4 février, un collectif d'associations environnementales (Terre d'Union, France Nature Environnement, les Amis de la Terre), ont détaillé leurs inquiétudes, face à un phénomène bien connu du bassin annécien, depuis plusieurs décennies, et son développement démographique de grande ampleur.

« Il faut changer de modèle »

« Il faut réussir à loger tout le monde, on en a bien conscience, mais il faut vraiment changer de modèle,



Jean-Claude Bévillard, Nadia Torinesi, André Veirman et Pierre Brand veulent que le territoire « change de modèle ».

explique Jean-Claude Bévillard, administrateur de France Nature Environnement 74. Il faut avoir à l'esprit que nous avons perdu sur le territoire 550 hectares de terres agricoles en 10 ans, entre 2009 et 2019 ».

Même si les élus semblent avoir pris conscience de ces enjeux, puisque la loi impose

désormais d'envisager la « zéro artificialisation nette » à horizon 2050 (lire ci-contre), et que l'agglomération du Grand Annecy inclut ces problématiques dans son élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (Plui), ces militants estiment qu'il faut accélérer le

mouvement sur le bassin annécien, et ne pas attendre cette échéance qui leur paraît lointaine.

« Nous devons aussi améliorer notre niveau de production agricole, nous ne sommes sur le Grand Annecy qu'à 1 % d'autonomie alimentaire », c'est-à-dire la part de nourriture consommée par les habi-

tants du Grand Annecy qui provient d'une production locale, exhorte Nadia Torinesi. Même s'ils disent avoir « l'oreille attentive » des élus locaux, ils veulent que ces derniers gardent bien à l'esprit ces enjeux d'avenir.

FLORENT PECCHIO

Que dit la loi

- Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience, publiée au Journal Officiel le 24 août 2021.

- Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, puis d'atteindre le zéro artificialisation nette d'ici 2050.

- Est également posé un principe général d'interdiction de création de nouveaux centres commerciaux qui entraîneraient une artificialisation des sols.